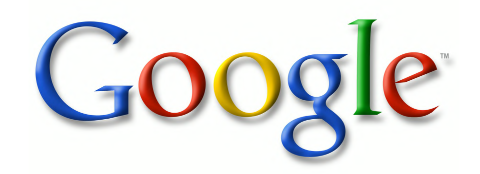


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

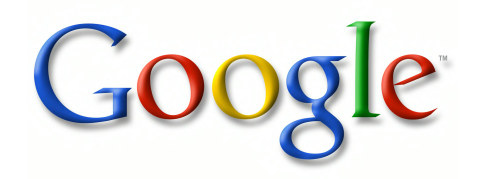
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

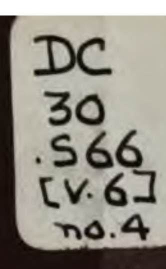
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



C 518,141


PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

DC
30
S66
v. 6
no. 4



Séances du 25 mars 1879 au 5 août 1879 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45. | A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1879

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
30
.S6L
[v.6]
[n.4]

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 25 mars 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT montre à ses collègues le magnifique album des anciens manuscrits photographiés pour le musée des archives départementales, dont M. le comte Bégouen a fait hommage à la Société, et renouvelle ses remerciements au généreux donateur.

M. LEBÈGUE, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur les origines de l'art hellénique.

La science les cherche d'abord dans les témoignages des anciens, dans l'étude des langues, des légendes, des usages, surtout dans les monuments primitifs, malheureusement peu nombreux. Les fortifications, qui sont les constructions les plus anciennes, sont le produit d'une nécessité locale et n'ont pas besoin d'une initiation venue du dehors. Les nombreux remparts dits cyclopéens nous aident donc fort peu à reconstituer l'histoire des origines, et les plus grossiers ne sont pas toujours les premiers construits. Les trésors, sortes de silos voûtés en encorbellement que l'on rencontre surtout dans la plaine de Mycènes, ont été sans doute aussi inventés par les Grecs et ne nous éclairent pas davantage sur les influences qu'ils ont pu recevoir. Ce n'est plus que dans l'Iliade et dans l'Odyssée que l'on retrouve la trace des colonnades élevées par la Grèce primitive dans les cours intérieures des riches palais, et les vieux temples de Délos, de Stoura et du mont Ochoa ne portent la marque d'aucune civilisation ni la signature d'aucun peuple. Seuls les lions de la porte de Mycènes avec la colonne sur laquelle ils s'appuient paraissent imités de l'art asiatique; puis il faut franchir un intervalle de mille ans peut-être, arriver brusquement au sixième siècle, et nous nous trouvons alors en présence d'un art hellénique original, indépendant et complet dès cette première npparition. Le temple de Corinthe obéit déjà à toutes les règles de l'art dorique, et il serait difficile d'établir entre les monuments de l'Asie ou de l'Egypte et ceux de la Grèce une filiation directe et suivie. L'art grec se conforme à une série de règles savantes et délicates qui n'ont d'analogie nulle part. On retrouve toutefois l'analogue de la volute ionique sur quelques colonnes de Ninive, et il est possible que le dorique sec et rigide de l'Etrurie ait été apporté d'Asie par les Phéniciens qui l'auraient également importé en Grèce, où il aurait été ainsi si heureusement transformé.

Les sculptures archaïques rappellent mieux celles de l'Egypte et surtout de l'Asie; mais tandis que cet art reste stationnaire dans ces deux régions, il s'élève en Grèce et tend continuellement à la perfection. Les bijoux trouvés dans ces derniers temps à Hissarlik et à Mycènes ne montrent aucun rapport avec ceux de l'Egypte dont l'art était déjà si admirable 1500 ans avant l'ère chrétienne. L'étude des vases grecs est plus féconde. Beaucoup de leurs dessins sont originaires de l'Orient, et les animaux sacrés de Suze ou d'Ectabane sont disposés en bandes parallèles sur des vases athéniens ou corinthiens. Les Phéniciens vendaient aux Grecs des vases asiatiques; on les imita et l'art progressa rapidement; mais de plus on les interpréta et la religion fut quelquefois modifiée. Sésostris, par exemple, tenant par les cheveux une grappe d'ennemis, devint Hercule terrassant le triple Geryon. Car, selon M. Clermont-Ganneau, qui vient d'étudier ces transformations, si les légendes mythologiques créèrent leurs images, il arriva quelquefois que les images créèrent les légendes et que des figures orientales transformèrent la mythologie primitive. De même, au moyen âge, le besoin d'expliquer une effigie, des armoiries de ville donna naissance à des légendes fabriquées de toute pièce.

M. de CLAUSADE lit une lettre de Blaise de Montluc adressée, le 4 mai 1573, aux consuls de Montauban, trouvée par lui dans les archives du château de Bruniquel.

fait connaître les événements locaux qui la précédèrent et qui l'expliquent. La Société décide que cette lecture sera imprimée dans les Mémoires.

M. de Malafosse expose le rapport de la commission sur la candidature de M. de Montsabert. Le rapport est favorable, et M. de Montsabert est admis en qualité de membre résidant.

M. Chambert dit qu'il a découvert dans l'église de Saint-Martory plusieurs pierres sur lesquelles sont tracées des marques d'ouvriers assez rares dans la contrée.

Séance du 1er avril 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, communique divers documents, et entretient la Société d'une importante question d'histoire religieuse qui se rattache d'une manière intime aux chroniques des temps mérovingiens. Il s'agit de l'authenticité et de la date positive de la translation en France du corps de saint Benoît, porté du monastère du Mont-Cassin au monastère de Fleury-sur-Loire vers la fin du septième siècle. M. Grellet-Balguerie établit, par des documents authentiques, inédits pour la plupart, en particulier par une série de bulles des papes des neuvième, dixième et onzième siècles, que le corps de saint Benoît repose réellement à Fleury-sur-Loire, contrairement à l'assertion des moines du Mont-Cassin qui prétendent avoir repris ces précieuses reliques sur les Français.

M. Armieux présente un manuscrit du seizième siècle contenant l'*Astronomie* d'Aratus, avec les miniatures des emblèmes des constellations. Il donne en même temps des détails sur Aratus et sur son livre.

M. Armieux donne ensuite quelques indications sur les fac-similés héliographiques que la Société doit à la libéralité de M. le comte Bégouen.

M. le Président désigne MM. de Crazannes et Gantier pour examiner les monnaies gauloises envoyées de Périgueux.

Séance du 8 avril 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Neuville, appelé par l'ordre du travail, donne lecture d'une étude sur le camp du Castelier, près de Lisieux.

. . . .

« L'enceinte fortifiée, ou camp de Castelier, est située ou plutôt était située à 3 kilomètres de Lisieux, dans la direction du sud-ouest ; elle se trouvait comprise en partie dans la commune de Saint-Désir de Lisieux, en partie dans celle de la Motte, localité qui doit sans doute son nom à ces retranchements antiques. Elle occupait un plateau doucement incliné vers le sud-est et borné de ce côté par la petite vallée du Cirieux, au nord-est et au sud-ouest par des vallons peu profonds et dépourvus de pentes abruptes qui l'entouraient presque de toutes parts ; vers le nord-ouest seulement il se rattachait à un plateau plus étendu par un isthme de 300 mètres environ de largeur. L'enceinte avait une forme assez peu régulière, mais se rapprochant cependant de l'ovale d'une manière sensible. Elle avait 1,500 mètres de diamètre dans sa plus grande dimension et 1,300 mètres environ dans sa moindre largeur. La superficie de terrain qu'elle renfermait peut être évaluée à 200 hectares.

« Ce sont certainement là des proportions considérables. Cependant, je dois le dire, elles sont dépassées de beaucoup par plusieurs enceintes fortifiées dont on trouve les vestiges sur d'autres points de la Normandie : telles que le camp de la Roque sur les bords de la Seine, d'une contenance totale de 350 hectares environ ; le camp dit de César à Sandonville, qui renferme près de 400 hectares ; la presqu'île fortifiée de Jumièges, d'une superficie de plus de 20 kilomètres carrés ; enfin le célèbre retranchement du Hague-Dike, dans l'arrondissement de Cherbourg, à l'intérieur duquel s'étend le territoire de huit communes. Mais ces diverses fortifications ne se prêtent qu'imparfaitement à une comparaison avec l'enceinte du Castelier. Elles se trouvent, en effet, adossées aux falaises de la mer ou de la Seine qui, servant de protection à une des faces du terrain qu'il s'agissait de défendre, rendaient ce côté de la position d'un abord très difficile, souvent même inaccessible. Cette situation limitait donc les points vulnérables et par suite l'étendue des fortifications à un périmètre relativement restreint. Au Castelier, la ligne de défense était, au contraire, également abordable sur tous les points, elle ne présentait nulle part d'obstacles naturels de sérieuse importance, et réclamait par conséquent l'emploi d'une force militaire très considérable puisqu'il s'agissait de garnir un retranchement de près de 5 kilomètres de développement. Cette fortification ne pouvait donc être utile qu'à une armée entière, et même à une armée tellement nombreuse que nos contrées n'en ont qu'à de bien rares intervalles vu réunir de pareilles.

» Le problème offert par les diverses enceintes de la Normandie se présente donc ici en quelque sorte aggravé. Cependant il se trouve déjà, dans les autres circonstances, entouré des plus sérieuses difficultés. L'origine des grands camps retranchés de la Seine, celle du Hague-Dike, ont donné lieu, il y a environ un demi-siècle, à une intéressante polémique entre plusieurs des illustrations de l'archéologie normande. Trois opinions se sont trouvées en présence. Avec l'autorité d'une érudition profonde et d'un talent incontesté, M. de Gerville attribuait ces ouvrages aux envahisseurs scandinaves du neuvième siècle (1). D'autres antiquaires les faisaient remonter à l'époque gauloise, opinion soutenue surtout de la façon la

(1) *Recherches sur le Hague-Dike et les premiers établissements militaires normands sur nos côtes*, par M. de Gerville. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome VI, pages 193 à 245, lectures du 12 novembre 1831.

plus heureuse par M. Féret dans ses recherches sur le camp ou cité de Limes près Dieppe (1). Enfin un système non moins habilement exposé et dont M. Léon Fallue a été le principal défenseur, donnait à ces divers camps retranchés une origine romaine. S'appuyant sur des textes historiques d'après lesquels les armées romaines s'écartaient, en cas de besoin, des principes de fortifications régulières et symétriques qui leur étaient propres, il faisait envisager ces grandes enceintes comme l'œuvre des derniers siècles de l'empire romain, quand les attaques incessantes des barbares germaniques imposaient la nécessité de puissants moyens de défense et d'abris suffisants pour des populations entières (2). Entre ces trois thèses opposées, l'opinion du public instruit resta un peu incertaine. On aurait pu se flatter de voir la question tranchée par des fouilles intelligentes exécutées sous les divers emplacements de ces vieilles enceintes. Mais, ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, les fouilles donèrent très peu de résultats, et ce peu fut lui-même loin d'apporter au débat les éléments d'une solution certaine. Rien de bien caractérisé ne vint, il est vrai, donner un appui aux théories de M. de Gerville; mais les fouilles les plus considérables, celles qui mirent au jour le plus de vestiges de l'antiquité, à la cité de Limes près Dieppe, sur les hauteurs de Calidu qui dominent Caudebec, au camp de Sandonville, fournirent à la fois des objets appartenant incontestablement à l'époque romaine, et les traces d'une civilisation primitive qu'on ne pouvait, sans la plus grande invraisemblance, attribuer à une date postérieure à la conquête de César. Devant ces résultats équivoques, la question resta privée d'une solution généralement acceptée, et les meilleurs esprits continuèrent à la regarder comme douteuse. M. de Caumont notamment, le père de l'archéologie moderne, apportant à l'examen de ce problème la prudente réserve qui le caractérisait, évitait le plus souvent de formuler à ce sujet une opinion trop absolue. Il semble toutefois qu'après avoir d'abord goûté la conjecture qui faisait remonter à l'époque gauloise l'érection de ces retranchements, il ait été vivement frappé par l'habile argumentation de M. Léon Fallue, et disposé à donner aux Romains du bas-empire le principal rôle dans la création de ces ouvrages défensifs. Telle semble du moins avoir été son opinion en ce qui concerne l'enceinte du Castelier ou de la Motte près Lisieux.

» Ce retranchement, dont j'ai indiqué plus haut la situation et les dimensions, était formé par un tertre assez informe et de proportions peu régulières, dont l'élévation, dans les parties les mieux conservées, atteignait à peine 3 mètres, et dont la largeur, plus variable encore, pouvait aller depuis 7 à 8 mètres jusqu'à 12 et même 15 mètres sur un petit nombre de points. Du côté par où le terrain de l'enceinte se rattachait au plateau qui s'étend au nord-ouest, le rempart était défendu par un fossé encore assez bien conservé qui peut avoir eu 4 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur. Mais il est digne de remarque que la terre fournie par ce fossé n'avait pas été employée à l'érection du retranchement. Celui-ci était, en effet, formé exclusivement de marne d'un blanc jaunâtre appartenant au terrain crétacé inférieur, tandis que le sol environnant, comme la presque totalité du terrain compris dans l'enceinte, est constitué par une glaise caillouteuse des plus compactes qui dépend de la formation miocène et fait de cette localité un des terrains les moins fertiles de tout l'arrondissement. Cette glaise est presque partout superposée à la couche marneuse sur une épaisseur telle que cette dernière ne peut être atteinte que par le moyen de puits ou œils-de-marnière. Il faut cependant observer que deux vallonnements d'une faible profondeur prennent naissance à l'intérieur de l'enceinte; qu'ils fournissent l'un et l'autre des ruisseaux d'un volume d'eau assez notable; que sur ces points il n'est pas douteux que la couche de marne serait facile à atteindre, les sources se trouvant dans toute la contrée près de la limite supérieure de la formation crétacée. Il est infiniment probable, pour le dire en passant, que la présence de ces ruisseaux a été pour beaucoup dans le choix de l'emplacement de l'enceinte. Les vallons médiocrement accusés où se trouvent ces petits cours d'eau sont, au surplus, les seuls points où le sol présente la quantité d'humus ordinaire; partout ailleurs il est extrêmement pauvre, et la glaise se montre à la surface à peine altérée par un faible mélange de terreau. Rien ne pouvait mieux faciliter la mise en culture d'un pareil sol que l'emploi de la marne usitée en Normandie dès les temps les plus reculés. Aussi une provision de cette matière fertilisante, placée dans des conditions exceptionnellement commodes, comme celle dont le rempart de l'enceinte offrait une mine abondante, dut-elle attirer de tout temps l'attention des cultivateurs voisins et être largement exploitée en faveur des terres arables qui l'entouraient. Ces circonstances expliquent l'état de dégradation extrême où se trouvait depuis un temps immémorial la plus grande partie de l'enceinte. Mais l'œuvre de destruction a marché bien plus rapidement encore dans ces dernières années où les améliorations agricoles sont plus universellement pratiquées, et il ne subsiste plus aujourd'hui dans leur état ancien qu'un petit nombre de segments peu considérables de ces vastes retranchements, dont partout ailleurs on découvre à peine de faibles traces qui ne permettent de suivre que très difficilement le périmètre de la vieille enceinte.

» La portion la mieux conservée des remparts se trouvait, il y a deux ans encore, dans l'important domaine qui dépend du château du Castelier. M. Ecorcheville, acquéreur de cette propriété, voulut utiliser, au point de vue de l'amélioration agricole, l'énorme provision de marne qui était ainsi à sa disposition. Dans le cours de cette exploitation, son attention fut appelée sur de nombreux débris d'objets en fer que ses ouvriers ne cessaient de rencontrer. Il s'empressa d'informer de cette trouvaille plusieurs membres de la Société historique de Lisieux, et, sur sa gracieuse invitation, ceux-ci se rendirent sur les lieux, un

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III.

(2) *Mémoire sur les travaux militaires des bords de la Seine et sur ceux de la rive saxonique*, par M. Léon Fallue. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome IX, p. 180 à 327.

jour d'automne de l'année 1877, afin de procéder à l'examen des objets recueillis et des lieux où ils avaient été trouvés.

» Les débris de fer, en grande partie dévorés par la rouille, offraient tous à peu près la même apparence et ne pouvaient être regardés que comme les restes de clous ou de fiches d'une longueur de 20 centimètres environ. Ils se rencontraient presque au centre du tertre déprimé que formait l'ancien rempart, sur une ligne droite parallèle à la direction générale de la fortification et à une distance d'à peu près 60 centimètres l'un de l'autre. Les déclarations des ouvriers employés à l'enlèvement de la marne furent confirmées par l'examen de la partie du tertre à ce moment même en exploitation. Elle offrait alors une tranche nette se rencontrant sur une faible longueur avec la ligne suivant laquelle se trouvaient rangés les clous en fer, dont plusieurs purent être encore recueillis *in situ*.

» L'attention des membres de la Société historique fut encore attirée par une strie d'un brun grisâtre qui régnait dans la masse de marne sur toute la ligne où se trouvaient les clous. Pour être peu apparente, elle ne laissait cependant aucun doute sur sa direction et sa continuité. Désireux de constater si ces particularités se reproduisaient sur d'autres points du rempart, les archéologues qui faisaient partie de l'exploration en suivirent le tracé, devenu peu visible, sur une assez grande longueur jusqu'à l'extrémité opposée du retranchement. Là, au sud-est de l'enceinte et à quelques mètres du point où le principal ruisseau, qui prend sa source dans la partie centrale, en sort par un vallon de faible profondeur, une portion de rempart fut retrouvée en assez bon état de conservation; elle domine à peu de distance la petite vallée que suit la ligne du chemin de fer de Paris à Cherbourg. Une brèche récemment pratiquée permit de reconnaître aisément les restes de clous de fer occupant la même situation au centre du tertre, et la ligne de marne légèrement colorée suivant laquelle ils étaient disposés. On peut conclure de cette circonstance que ce trait caractéristique appartenait également à toutes les parties du rempart.

» La présence de débris métalliques aussi régulièrement placés dans l'intérieur du tertre s'expliquerait difficilement, croyons-nous, si la question qu'elle soulève n'était éclairée du plus grand jour par les belles recherches de M. Castagné sur les fortifications gauloises de Puy d'Issolu, de Murcens et de l'Impernal, qui lui ont fourni la matière d'un intéressant mémoire lu au Congrès archéologique de Toulouse dans la séance du 2 juin 1874 (1). Ces remparts, que l'heureuse abondance des matériaux solides dans le département du Lot a laissés dans un état de conservation remarquable, sont formés de pierres de faible échantillon non maçonnées que les constructeurs avaient employées à garnir les vides d'un édifice en charpente servant comme de squelette à la fortification. Les pièces de bois, consumées par le temps, ont depuis longtemps disparu, mais leur disposition est parfaitement indiquée par les vides qui sont restés dans les murs de pierre. M. Castagné a pu s'assurer que la charpente était formée de plusieurs étages de poutres placées les unes dans le sens de la longueur du rempart, les autres dans le sens de la largeur, jointes à des pièces s'écartant un peu de la ligne verticale et servant de liaison aux différents étages. Il a constaté que ces pièces de bois n'étaient pas assemblées par un système de mortaises, de chevilles ou de queues d'aronde, mais simplement fixées les unes aux autres par de fort clous de fer réunissant les poutres dans une coupe à mi-bois; il en a retrouvé les débris rongés par la rouille aux points de jonction des diverses parties de la charpente.

» C'est là un système de fortification qui caractérise essentiellement l'époque gauloise immédiatement antérieure à la conquête romaine. Il ne paraît pas qu'aucune autre époque, aucune autre contrée en aient jamais connu d'analogue. César l'avait décrit dans son récit du siège d'Avaricum, mais sa description ne suffisait pas à nous donner une idée très précise de ce genre de construction avant les recherches approfondies amenées par les discussions qui ont eu lieu sur la situation d'Uxellodunum. « Les Gau-
» lois, » dit César, « couchent par terre de leur long de gros-
» ses poutres à deux pieds de distance l'une de l'autre;
» en dedans ils les attachent ensemble par des traverses
» et remplissent de terre ce vide de deux pieds; ce même
» vide est comblé à l'extérieur de grosses pierres; à ce lit
» ils en ajoutent un autre jusqu'à hauteur convenable... »
« ... Ces murailles ont quarante pieds d'épaisseur. »

» Cette description s'applique fort exactement aux fortifications qui ont fait l'objet des recherches de M. Castagné, à cela près que dans les forteresses gauloises du pays des Cadurques l'intérieur comme le parement du rempart était garni de pierres plates de médiocre dimension que ces localités fournissent en extrême abondance. Le territoire des Lexoviens manquant de matériaux du même genre, leurs fortifications durent se modifier en conséquence, mais elles n'en offrent pas moins avec les précédentes l'analogie la plus étroite. Une charpente en bois y forma, comme chez les Cadurques et les Bituriges, le squelette du rempart. A défaut de pierres les interstices, tant à l'intérieur que sur le parement, durent être remplis avec des morceaux de marne, qui ont souvent la consistance de moellons grossiers avant d'avoir subi l'action de l'humidité et de la gelée, mais qui, sous cette double influence, finissent par se réduire à l'état de terre ou de sable. La charpente elle-même ne pouvait se conserver longtemps dans de telles conditions; quand elle eut perdu toute force de cohésion, la masse entière du retranchement s'affaissa sur elle-même, ne laissant que ce tertre irrégulier et déprimé qui a subsisté pendant un grand nombre de siècles et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un petit nombre de tronçons. Mais les clous qui avaient servi à assembler les bois de la charpente n'ont pu disparaître entièrement, et nous avons dans leurs débris les témoins irrécusables de l'état primitif de ces ouvrages.

» L'enceinte du Castelier est donc, à nos yeux, une œuvre authentique des derniers siècles de l'indépendance des Gaules. Il est bien plus difficile de se rendre compte de la

(1) *Congrès archéologique de Toulouse*, compte rendu, p. 427 à 538.

destination d'un aussi vaste ensemble de fortifications. A la considérer comme un simple camp, on peut se demander quelles ciroonstances ont pu amener l'érection d'un camp qui, suivant les lois de la castramétation, eût suffi à abriter une armée de deux cent mille hommes; il serait également difficile de s'expliquer comment on aurait pu consacrer à un travail d'une utilité transitoire le temps, la dépense, la quantité prodigieuse de matériaux et de main-d'œuvre que nécessitait l'établissement d'un semblable rempart sur un périmètre aussi étendu. Si nous voulons y voir l'enceinte d'une ville, les objections ne seront pas moins sérieuses. Toute agglomération humaine produit inévitablement une accumulation de débris de toute nature qui viennent recouvrir le sol naturel d'une couche plus ou moins épaisse de terreau. Or il est rare de trouver une pareille étendue de terrain aussi pauvre, sous ce rapport, que l'intérieur de l'enceinte du Castelier; la portion très restreinte qui peut être regardée comme plus favorisée ne présente du reste l'apparence d'aucun amas de détritus d'importance notable. Verrons-nous dans le Castelier une place de refuge destinée à servir d'abri, dans un moment de danger, aux populations de la contrée voisine avec leurs biens et leurs bestiaux? Cette hypothèse, la moins invraisemblable peut-être, suffirait encore à peine à expliquer la pauvreté du sol, et la situation d'un retranchement accessible sur tous les points et nécessitant pour sa défense l'emploi d'une force militaire très considérable. Quelle qu'ait été la destination de cette enceinte, nous sommes porté à croire qu'elle n'a pu être utilisée longtemps. On ne tarda sans doute pas à comprendre qu'une place fortifiée dans de pareilles conditions était d'une trop dangereuse défense et elle dut être abandonnée, soit sous l'empire d'une sage prévision, soit peut-être à la suite de quelque funeste expérience. »

La lecture de ce mémoire provoque une discussion à laquelle prennent part MM. de Clausade, Bégouen et Deloncle.

M. DE CRAZANNES lit le rapport sur les médailles gauloises découvertes dans l'ancien territoire des Cadurques, que M. Gantier et lui ont été chargés d'examiner :

Les 4,000 médailles gauloises récemment découvertes à Cuzance (canton de Martel, Lot), et dont 150 ont été envoyées à la Société archéologique du midi de la France, sont au type dit *de la croix*.

Rien, si ce n'est leur provenance, ne peut les faire attribuer aux Cadurques, car elles sont anépigraphes.

Jusqu'ici, les monnaies attribuées, d'une manière certaine, à ce peuple, sont spéciales à *Divona* (Cahors) et à Luctérius, le célèbre défenseur d'*Uxellodunum*. Mais il est probable que l'émission des monnaies de Divona était fort restreinte et spéciale au pays des Cadurques, tandis que les monnaies découvertes à Cuzance servaient de monnaie d'échange avec les autres peuples.

Ce qui le fait supposer, c'est qu'elles sont au type des monnaies spéciales aux peuples du midi de la Gaule, et qu'elles se rapprochent plus particulièrement de celui des Tectosages par le symbole de la hache qui figure dans l'un des cantons de la croix.

Elles offrent un grand intérêt en ce sens qu'elles sont inédites. Voici leur description; quant au revers :

Première variété. — Croix cantonnée aux 1er et 4e cantons d'un objet en forme d'ancre; au 2e d'une hache; au 3e d'un croissant et d'un globule.

Deuxième variété. — Croix cantonnée aux 1er et 4e cantons d'un objet en forme d'ancre, avec un globule au milieu; au 2e d'une hache, et au 3e d'un croissant avec un globule.

On sait que les monnaies à la croix ne sont qu'une imitation de la drachme de Rhoda de Tarraconaise.

Pour faciliter leurs échanges avec une colonie maîtresse de la mer, et par conséquent du commerce, les Gaulois du revers nord des Pyrénées avaient adopté ce type, tout en faisant figurer dans les cantons de la croix des objets relatifs à leur culte, à leurs coutumes, à leurs vêtements, etc., etc.

La hache était plus spécialement l'emblème des Volques-Tectosages, et il est probable que les Cadurques avaient aussi adopté ce symbole pour faciliter les transactions commerciales avec leurs puissants voisins.

Quant au croissant, plusieurs numismates ont cru y voir le symbole du culte que les Celtibériens et les peuplades gauloises qui avoisinaient les Pyrénées rendaient à la lune.

Il est certain que ce signe, qui n'était, primitivement, qu'une imitation des pétales de la rose de Rhoda, lorsque les cornes étaient tournées en dedans, devint plus tard un véritable croissant, et dès lors l'attribution d'un symbole religieux devient rationnel.

Quant à l'objet en forme d'ancre, il ne figure sur aucune monnaie découverte avant la trouvaille de Cuzance. Quel est cet objet? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer, mais il est intéressant, car il était inconnu jusqu'à présent.

Pour ce qui concerne l'avers de ces monnaies, M. de Crazannes partage l'opinion émise par M. Gantier, au moins pour celles dont l'avers est frappé en creux. Elles n'auraient été frappées que d'un seul côté.

Ces messieurs pensent que la matrice ne représentait que le revers gravé en creux, et que le flan appliqué sur la matrice était d'une dimension inférieure. En frappant violemment le flan avec un marteau, une partie du flan prenait en relief l'empreinte de la matrice; mais le marteau frappant sur la partie de la matrice non recouverte par le flan d'un plus petit diamètre que cette dernière, prenait lui-même en relief une partie de l'empreinte de la matrice, qu'il communiquait à son tour, en creux, à l'avers des autres flans.

C'est ce qui explique les signes confus, en creux, qui figurent sur l'avers d'une partie de ces monnaies, signes dans lesquels on reconnaît la croix, la hache, l'objet en forme d'ancre. Des moulages de ces pièces nous les ont montrés d'une manière irréfutable.

Dans le remarquable ouvrage, *L'art gaulois*, d'Eugène Huchen, nous trouvons, à la page 32, ces mots empruntés à M. de la Saussaye à propos de l'émission des anciennes pièces de Massalie : « Dès ce moment les flans sont d'abord » coulés en chapelets, puis séparés par un brisement qui » laisse des témoins à la pièce, soit par un excès de métal,

« soit par une lacune dans le périmètre; enfin les bronzes » sont *frappés en subissant tous les hasards de cette manœu- » vre.* » Ce dernier mot nous paraît bien exposer la pratique élémentaire que nous venons de décrire pour les pièces de Cuzance qui, tout en étant très barbares, offrent néanmoins un très grand intérêt.

La Société décide que M. Gantier choisira quelques-unes de ces médailles pour les vitrines de la Société.

Séance du 22 avril 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Parmi les ouvrages reçus par la Société, M. le Président signale à l'attention de ses collègues le dernier volume de la *Revue de l'architecture*. Il exprime le désir qu'un compte rendu spécial fasse connaître l'intéressant envoi de M. César Daly, et charge M. Chambert de ce travail. Il signale, en outre, l'envoi qui a été fait à la Compagnie, à titre de don, par M. Cavailhès, instituteur au Bourg-Saint-Bernard, de quelques livres anciens et assez rares.

M. d'Hugues a adressé à ses collègues une lettre par laquelle il les informe qu'un décret ministériel l'oblige de quitter Toulouse et, par conséquent, de cesser de prendre part aux travaux de la Société. M. Armieux exprime les regrets de tous les membres de la Société, que M. le Secrétaire est chargé de transmettre à M. d'Hugues; il rappelle ensuite que, d'après le règlement, M. d'Hugues demeure attaché à la Société avec le titre de membre correspondant.

M. le Président annonce que M. le ministre de l'instruction publique fait don de dix ouvrages à la bibliothèque de la Société, et donne lecture de la lettre officielle qu'il a reçue à cet égard. La Société décide que des remerciements seront adressés à M. le ministre de l'instruction publique.

M. Bonfils, photographe à Beyrouth, soumet à l'appréciation de la Société une série de vues d'Orient d'une exécution très remarquable.

M. le Président rend compte de la décision de la commission nommée pour examiner les monnaies envoyées de Périgueux. La commission est d'avis de faire l'acquisition de dix de ces monnaies les plus importantes, regrettant que le peu de variété des types ne lui permette pas d'en choisir un plus grand nombre.

M Bernard Bénezet, appelé par son tour de lecture, lit une étude sur les moulages rapportés d'Egypte par M. Dieulafoy et donnés par lui au musée de Toulouse. Il compare quelques-uns des bas-reliefs moulés remontant à l'époque de l'ancien empire, avec les sculptures de cette même époque dont la découverte, il y a quelques années, fit grand bruit en Europe. Il ne trouve pas d'analogie entre les caractères des sculptures de l'ère memphite tel qu'il apparaît dans les moulages du musée et celui que l'on remarque dans la fameuse statue de Ra-Emkhé décrite par M. F. Lenormant. Rien n'établit encore sûrement l'existence d'une école primitive libre et laïque sans rapport et sans liaison avec l'école hiératique et nationale du moyen et du nouvel empire égyptien. Les affirmations de la critique contemporaine à l'égard de la prétendue période artistique primitive de l'ancien empire, ne s'appuient pas sur des preuves décisives, puisqu'elles sont en désaccord avec les documents des mêmes âges reproduits par les moulages donnés par M. Dieulafoy.

Considérés à un autre point de vue, ces moulages jettent une lumière nouvelle sur la question longtemps débattue des origines de l'art grec. Contrairement aux opinions de la critique allemande, M. Bénezet cherche à faire apercevoir, à l'occasion des bas-reliefs du musée, l'influence de l'art égyptien sur les écoles primitives de l'ancienne Attique et d'Egine.

Séance du 22 avril 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Sevin lit une lettre du *British archeological association* de Londres, qui accepte l'échange avec nos mémoires.

M. de Lahondès remet sur le bureau les empreintes de quelques sceaux encore conservés à Pamiers. L'un est le sceau des consuls de Pamiers avec les six pièces de l'armorial de la ville et la crosse épiscopale avec le bateau légendaire de saint Antonin propre au chapitre, portant pour exergue : *Sel des consuls da la cité de Pamies;* il paraît dater du commencement du seizième siècle, et est conservé à la mairie; le second est le sceau du chapitre conservé à l'évêché avec la barque de saint Antonin conduite par deux aigles et l'exergue : *Sigillu cptli ecclæ Cthlis Appamiarum;* le troisième est un sceau en cuivre récemment trouvé dans un jardin et conservé à la mairie, portant les trois fleurs de lis et autour : *Scel roïal de la chancellerie de Pamies;* c'était le sceau conservé au présidial, et destiné aux actes que les rois de France devaient authentiquer, soit en qualité de rois, soit en qualité de seigneurs particuliers de Pamiers en paréage avec l'évêque depuis la réunion du comté de Foix à la couronne; il date de Louis XIII. Enfin M. de Lahondès donne le dessin de l'empreinte unique qui n'ait pas été arrachée aux actes des archives de la ville; c'est le sceau de Dominique Grenier, quatrième évêque de Pamiers, attaché à un acte du 13 mars 1343, représentant saint Antonin avec ses deux compagnons et au-dessus le martyre du saint.

M. le Président engage ses collègues à recueillir les sceaux des diverses localités de nos provinces méridionales; la Société pourrait ainsi parvenir à composer une collection d'un grand intérêt.

M. Chambert présente de remarquables lavis des verrières de Saint-Etienne, et entretient ses collègues des réparations nécessaires et importantes auxquelles elles vont être soumises. Les sept verrières du chœur seront entièrement restaurées et les plombs renouvelés. M. Chambert donne lecture du rapport qu'il a adressé au ministre au sujet de cette belle restauration. Il parle ensuite de la restauration de la chapelle de la Sainte-Croix, entreprise à l'occasion d'une relique de la vraie croix donnée à la ca-

thédrale par la famille Doujat d'Empeaux; il a découvert sous le badigeon d'un de ces artistes italiens qui deshonorèrent un si grand nombre de nos mouuments, il y a un demi-siècle, l'inscription tumulaire du professeur de théologie, Bertrand Clusel :

Clauditur astrioto doctor Bertrandus in antro
Salvimonte prior; sedis canonicus hujus
Religione sacer, Cluselli clara propago
Cujus forma viget scriptis. Legum ille monarcha
Canonis et sacri. Sed pape auditor et annis
Bis denis fulsit. Studii decus ille legendo
Canonis edocuit seriem. Præclara suorum
Nobilitas et fama manet celebranda per orbem.

La même inscription avec les mêmes caractères gothiques anguleux du quinzième siècle se voit sur le tombeau de Bertrand Clusel conservé au musée : ce tombeau était autrefois dans le cloître de Saint-Etienne.

M. de Lahondès donne quelques détails sur la restauration des peintures de la sacristie de Saint-Sernin, autrefois la chapelle des Sept-Dormants. Le crucifiement et au-dessus le couronnement de la Vierge ont été peints au commencement du quatorzième siècle, ainsi que le constatent les armes de Raymond de Comminges, premier archevêque de Toulouse (1317-1329), plusieurs fois reproduites sur les bordures. Cette peinture avait été fort malheureusement modifiée, un siècle ou un siècle et demi après, lors de l'ouverture d'une porte. M. Rigaud, l'habile restaurateur, a pu retrouver les lignes primitives, et nous rendre ainsi les attitudes et les gestes de la belle époque de l'art chrétien, qui sont toujours justes et expressifs lors même que le dessin est parfois incorrect. Sur une autre travée on voit, au-dessous d'une très belle frise, entre des arcatures, divers traits de la légende de sainte Catherine; une seconde rangée, qui devait en contenir la suite, a disparu sous le badigeon. Les peintures de cette époque sont assez rares à Toulouse pour que l'examen de celles-ci ne soit pas négligé par les archéologues.

Séance du 6 mai 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit une lettre de M. Quentin, éditeur du bel ouvrage de M. Léon Palustre sur la Renaissance, qui demande à la Société de vouloir bien insérer le prospectus de cette publication dans le prochain envoi de ses bulletins. La Société accède à cette demande en considération de la haute situation de M. Léon Palustre, en qualité de directeur de la Société française d'archéologie, et à titre absolument exceptionnel.

M. l'Archiviste lit une lettre du directeur de la Société des antiquaires d'Ecosse, qui accepte l'échange avec nos mémoires.

M. le Président nomme la commission pour l'examen des mémoires et objets envoyés pour le concours. Cette commission est composée de MM. Lapierre, Gèze, de Crazannes et de Malafosse; elle s'ajourne à quinzaine avec le bureau.

M. le Secrétaire donne lecture de la statistique dressée par M. Rossignol, membre correspondant, des monuments et objets d'art du canton de Gaillac. Cette statistique fait partie d'un travail d'ensemble sur le département, demandé par M. le ministre. La Société demandera à M. Rossignol la continuation de ces communications et se chargera de les envoyer à la direction des beaux-arts. Elle le remercie d'en réserver la primeur à la Société.

M. le Président offre aux collections de la Société deux empreintes de sceaux : l'une du sceau de Saint-Bertrand-de-Comminges; l'autre du sceau de Valentine.

M. le Président dit que M. Chambert a bien voulu conduire quelques-uns de ses collègues dans les galeries de l'église Saint-Etienne. Il les a entretenus des restaurations auxquelles les sept grandes verrières du chœur doivent être soumises. Ces verrières n'ont pu être placées qu'après l'incendie du 9 décembre 1609; mais quelques-unes paraissent plus anciennes et avoir été ajustées assez peu exactement aux meneaux qui les contiennent; certaines parties sont même disposées avec irrégularité. Actuellement les plombs sont descellés et ont besoin d'être entièrement renouvelés. M. Chambert a montré ensuite le dallage qui recouvre les collatéraux et les chapelles du chœur; ce dallage indique que Bertrand de l'Isle, en élevant cette superbe partie de notre cathédrale, avait l'intention de la couronner par une plate-forme en plein air semblable à celle qui circule autour des hautes œuvres du chœur de la cathédrale de Narbonne. La balustrade avec le cheneau étaient déjà placés; les meneaux du triforium présentant une rainure médiane pour recevoir les vitraux, l'élégance des sculptures des contreforts, aujourd'hui perdus pour l'œil, donnent de nouvelles preuves de ce plan que l'humidité du climat fit sans doute abandonner. Une toiture des plus vulgaires couvre aujourd'hui ce dallage. La partie supérieure des contreforts fut élevée rapidement et à peu de frais, lorsqu'on construisit la voûte du chœur après l'incendie, et qu'on jugea nécessaire de jeter un second arc-boutant pour la soutenir. M. Chambert a fait remarquer plusieurs autres particularités de notre cathédrale, entre autres l'élégante statuette de saint Etienne avec sa niche en biais sculptée sur le montant de la porte de la sacristie, et la perfection des voûtes de cette sacristie si habilement posées sur un plan que la disposition du local obligea à tracer d'après des lignes aussi ingrates qu'irrégulières. M. le Président le prie, au nom de la Société, de vouloir bien dresser une notice détaillée de ces dispositions architecturales peu connues à Toulouse.

Séance du 13 mai 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit la demande d'une place de membre résidant, appuyée d'un mémoire dont l'examen est soumis à MM. Lebègue, Lapierre et Cartailhac.

M. Cartailhac offre la photographie d'une lampe gallo-

romaine en bronze trouvée aux environs de Montauban, au nom de M. Montméjà, possesseur de cette lampe.

M. Gantier dit qu'il a remarqué dans la collection d'objets présentés au concours par M. Delorme, une pièce présentant au revers la croix cantonnée de croissants et de points, à l'avers une tête confuse entourée d'un cercle en relief, et offrant cette particularité qu'elle est en bronze et non en argent. Elle est ainsi du même métal que plusieurs pièces lenticulaires avec le même cercle en relief trouvées à Vieille-Toulouse et encore sans attribution certaine. Il se demande, en présence de ces quelques pièces éparses dans les collections toulousaines, si les Tectosages n'employaient pas le bronze pour leurs monnaies, et pose simplement la question qu'il espère pouvoir mieux éclairer plus tard.

M. Gantier émet ensuite un vœu pour l'établissement, dans la salle de réunion, de vitrines et de cartons nécessaires pour présenter au regard des intéressés les collections numismatiques si soigneusement enveloppées aujourd'hui, et aussi pour en favoriser l'extension. Ce vœu est appuyé par la Société, et il est décidé qu'il sera procédé à l'exécution immédiate de deux vitrines.

M. Cartailhac propose aussi l'achat d'un portefeuille afin que les diverses photographies possédées par la Société soient plus faciles à examiner que dans les armoires où elles se trouvent.

M. Chambert offre l'empreinte de plusieurs sceaux dont un seul, celui de l'abbaye des Cisterciennes de Valnègre, près de Saverdun, paraît pouvoir être attribué à la région avec certitude.

Séance du 20 mai 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. du Bourg, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur la commanderie de Puysubram, aujourd'hui Pexiora. Cette ville, située entre Castelnaudary et Bram, est une des plus anciennes possessions de l'Ordre de Saint-Jean dans nos contrées. La fondation de cet établissement hospitalier remonte à la première année du douzième siècle, et sa prospérité ne cessa de s'accroître dans la suite des temps. En 1194 la ville de Puysubram fut fortifiée et reçut de ses seigneurs une charte communale. Au commencement du quatorzième siècle cette commanderie fut transformée en chambre magistrale. L'auteur poursuit l'histoire de cette localité dans les siècles suivants, et raconte notamment la prise et le sac qu'en firent les réformés.

M. Cabié, membre correspondant, présente à la Société une collection de plans anciens de Toulouse : 1° le plan gravé par Tavernier en 1631, dont un fac-similé réduit a été publié par M. de Planet dans les *Mémoires de l'Académie des sciences;* 2° un plan oblong qui n'est que la reproduction du précédent; 3° une vue prise du Bazacle, qui paraît remonter aux dernières années de Louis XIII; 4° un plan géométrique dressé par Jouvin de Rochefort, trésorier de France, vers 1678.

Après avoir vérifié ou établi les dates de ces estampes au moyen des données historiques fournies par l'état des lieux et des monuments qu'elles représentent, M. Cabié cherche à découvrir les véritables auteurs des dessins de ces plans, et s'il n'a pas atteint ces résultats, il a pu du moins émettre quelques observations qui servent à éclairer les origines de ces esquisses. Il a ensuite contrôlé l'exactitude des planches dans les minuties du dessin, et pu constater qu'elles suivent assez fidèlement l'état particulier des constructions figurées en miniature, en sorte que ces documents ne sont pas seulement des matériaux topographiques, mais peuvent servir encore à faire connaître les caractères architecturaux de nos fortifications, de nos églises, de nos ponts, etc. Le plan de Jouvin va jusqu'à indiquer les hôtels des principales familles de la ville. Ces plans auraient ainsi mérité d'illustrer les ouvrages publiés sur l'état de Toulouse à ses divers âges, et auraient pu fournir des preuves ou des éclaircissements indispensables. Pour essayer de réparer en partie cette lacune, M. Cabié a fait reproduire en fac-similé ces divers plans, et particulièrement celui de Jouvin, remarquable par sa précision, la richesse de sa nomenclature et de ses renseignements archéologiques. Du reste la collection complète des plans présentés à la Société doit être cédée par M. Cabié à la bibliothèque de la ville, et c'est là qu'ils seront désormais à la disposition des amateurs de nos antiquités et des futurs historiens de Toulouse.

M. Lebègue lit le rapport de la commission sur le mémoire présenté par M. Mérimée, et propose son admission, qui est prononcée immédiatement au scrutin secret.

M. de Sevin offre à la Société une empreinte de sceau épiscopal avec la légende : *Sigillum Hugonis de Brueria de Masila.*

M. le Président présente un manuscrit, avec miniatures et caractères gothiques, que M. de Montsabert ne croit pas antérieur à la fin du dix-septième siècle.

Séance du 27 mai 1879.

Présidence de M. Armieux.

M. le Président analyse les ouvrages reçus, et propose d'adresser une lettre de remerciements à M. Jouhannaud, avocat, pour son envoi d'une notice sur les émaux peints anciens et modernes.

M. Chambert communique à la Société plusieurs cahiers de dessins de monuments ou de statues antiques qui sont l'œuvre de M. Chambert père.

Ces dessins, remarquables par la précision et l'élégante finesse du trait, étaient destinés à être gravés. Quelques-uns figurent dans l'ouvrage de M. du Mège publié en 1814 sous le nom de *Monuments religieux des Volques-Tectosages;* mais un plus grand nombre ne s'y retrouvent point. M. Chambert pense que ces derniers devaient accompagner la seconde partie de l'ouvrage que M. du Mège se proposait de faire paraître. Les monuments qu'ils représentaient appartenaient, selon toute probabilité, à la région pyrénéenne, et ils ont aujourd'hui disparu. M. Chambert est prié de rechercher la trace de ces monuments et l'ori-

gine de ces dessins qui pourraient être insérés dans les mémoires de la Société.

Séance du 3 juin 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Secrétaire donne le résultat de l'examen de la commission pour les prix à décerner aux mémoires envoyés. La commission propose d'accorder le prix Ourgaud à l'*Histoire de Graulhet;* une médaille d'or à l'*Histoire de la baronie d'Ambres;* une médaille d'argent à l'*Histoire de l'église de Saint-Martin de Limoux;* une médaille d'argent à l'*Histoire de saint Volusien;* une médaille d'argent à M. Delorme pour son envoi de monnaies, de bijoux et d'objets d'art, et une médaille de bronze à M. Niveduab pour son envoi de dessins, de sculptures, d'inscriptions et de sceaux épiscopaux.

La Société adopte les conclusions de la commission. Les lettres cachetées sont ouvertes et donnent, en suivant l'ordre des mémoires, les noms de MM. Mazens, notaire à Graulhet; l'abbé Aversenc, curé d'Ambres; l'abbé Lasserre, curé d'Alet; l'abbé Barbier, professeur à Pamiers.

M. le Secrétaire est chargé du rapport.

M. de Montsabert présente un admirable manuscrit du quinzième siècle parfaitement conservé, mais qui a malheureusement perdu une partie de ses marges par une reliure inintelligente récemment exécutée. Les miniatures, les lettres ornées sont de vraies perles; les caractères sont élégants et nets; les bibliophiles rencontrent rarement d'aussi précieux trésors.

M. de Montsabert communique ensuite un manuscrit d'une quinzaine de pages et d'une écriture très serrée, copie du verbal de Charles IX, contenant d'intéressants détails sur les guerres de la Réforme dans le diocèse d'Aire. Ce manuscrit doit être publié prochainement par la Société des antiquaires des Landes, et M. de Montsabert en donne la primeur à la Société en lisant quelques passages.

Séance du 10 juin 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Sambucy-Luzançon complète la communication qu'il a faite à la Société dans la séance du 11 février.

Il présente trois communications :

1° Une lettre, à lui adressée par M. Eugène Lacroix, avoué à Millau, et très savamment explicative des objets suivants, envoyés aussi : *cinq haches* en quartzite, de différentes grandeurs; — *bracelets, torques* et *fibules* de bronze; — *grains de collier* en os et en jayet; — *virole de poignard* en bronze; — et *un petit vase*, à peu près intact et ornementé de dessins qui paraissent avoir été faits avec l'ongle. Ces divers objets ont été trouvés dans les environs de Millau, soit dans des dolmens, soit dans des tranchées de terrains.

Relativement au petit vase, M. de Sambucy se demande si l'on ne pourrait pas avoir là l'explication, la clé d'une chose peu observée jusqu'ici : à savoir, que dans presque tous les dolmens, on rencontre des fragments de poterie, lesquels, par *la couleur, l'épaisseur* et *la rondeur*, se rapportent assez bien au type en question; et que, dès lors, ce petit vase devrait représenter un objet tout spécial de rite funéraire placé près du mort, et destiné à contenir les pointes de flèche, poinçons en os, lames en silex et autres amulettes enfouies avec lui? Car, il n'est guère à présumer que l'on jetât et semât, au hasard, toutes ces choses sur le sol de la *cella ;* on devait plutôt les renfermer avec soin dans un récipient, et le récipient devait être ce vase même.

2° M. de Sambucy mentionne encore un dolmen par lui découvert sur la rive droite du Tarn, vis-à-vis le hameau de Linas, et présentant, sur la pierre de support septentrionale, *un trou rond* de 15 à 20 centimètres d'ouverture, incontestablement fait de main d'homme. Cette particularité est remarquée comme paraissant avoir une grande analogie avec certains dolmens du Portugal et même de Crimée, percés aussi de trous très réguliers.

3° La troisième communication enfin se rapporte à l'existence hypothétique de l'*homme tertiaire*, et à l'état présent de la question. S'appuyant sur les conclusions du président de la grande exposition anthropologique, de M. le docteur Broca, dans son discours d'ouverture, l'auteur du mémoire conclut que, pour le moment, *la question*, à défaut de preuves réellement scientifiques, *reste tout au moins indécise.*

Mais il a tenu à revenir, cette année-ci encore, sur ce sujet comme étant des plus intéressants, des plus actuels et d'un caractère éminemment *archéologique* vu les objets de l'industrie humaine qui se trouvent ici en cause, bien plus que les restes de l'homme, toujours absents des terrains tertiaires.

Séance du 17 juin 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. Bénezet, appelé par son tour de lecture, lit une étude sur les origines du portrait en France.

Il s'attache à combattre une opinion assez accréditée, qui fixe l'apparition de l'art du portrait à l'époque de l'arrivée des peintres italiens à la cour de Fontainebleau. Le portrait des maîtres français présente des signes particuliers dont la trace se suit en remontant les siècles et qu'on retrouve même dans les premiers essais des maîtres archaïques.

M. Bénezet décrit les portraits exécutés dans la période romane, en commençant par ceux qui coïncident avec les études historiques écrites par Grégoire de Tours. Les images sculptées à l'époque des rois mérovingiecs et carlovingiens sont de curieux témoignages de la préoccupation des artistes à reproduire les traits de leurs contemporains illustres. Ces images ne sont pourtant qu'une indication générale et d'ensemble des traits saillants du visage humain individuel.

Au douzième siècle une ère féconde s'ouvre pour l'art

du portrait. Aux derniers jours de l'époque romane et aux premiers de l'époque gothique, cet art prit un caractère nouveau. Aucun principe n'avait encore guidé les essais des artistes qui se complaisaient dans l'imitation d'un naturel de convention. Ces artistes donnèrent enfin une place, sinon aux spéculations esthétiques, au moins aux combinaisons pittoresques, en faisant entrer dans leur travail la sincérité et la logique, qualités qui devinrent fondamentales dans l'art français. Ils réalisèrent ce que l'antiquité appelait *l'image vivante*, c'est-à-dire la ressemblance directe et immédiate, en s'inspirant du côté personnel et particulier des types humains.

M. Bénezet fait une analyse rapide des œuvres de portrait exécutées dans la capitale aux douzième et treizième siècles.

Au treizième siècle le Midi prit, dans les questions d'art, le pas sur le nord d'une manière éclatante. C'est là qu'on trouve la première école organisée et officielle du portrait en France. Les capitouls de Toulouse rendirent une célèbre ordonnance, en 1280, établissant des peintres officiels de l'Hôtel-de-Ville, chargés de peindre le portrait des officiers annuels. Une incomparable série de miniatures faites d'après nature sortit des mains des peintres toulousains, miniatures détruites pendant la Révolution française. Toulouse a perdu les documents qui lui servaient à établir les preuves de sa suprématie et de son initiative artistiques en Europe, dès les premiers jours du moyen âge.

Quelques œuvres de portrait du douzième au quatorzième siècles ont été conservées cependant. L'auteur de l'étude, après avoir mentionné les curieuses figures d'évêques gravées en creux, selon les usages mérovingiens, et découvertes à Maguelonne, cite le portrait de Durand, abbé de Moissac, et la belle statue de Radulphe, évêque de Carcassonne, les images des comtes de Toulouse placées dans la chapelle extérieure de l'église Saint-Sernin, les miniatures au trait qui ornent le manuscrit de la *Canzo de la Crozada*, et le saint Louis des vitraux de l'église Saint-Etienne.

Après la brillante époque de saint Louis, l'art du portrait languit dans la capitale et ne reprit de l'éclat que lorsque Charles V institua l'Académie de Saint-Luc et fit orner de peintures les *Chroniques de Saint-Louis*. Deux écoles importantes se formèrent alors dans le Nord : l'une à la cour de Paris, l'autre à la cour de Bourgogne.

M. Bénezet, s'appuyant sur des documents précis, c'est à-dire sur des miniatures, des tableaux à fresque, des figures de vitraux, démontre comment le dessin timide, les procédés à plat des écoles primitives se perfectionnèrent peu à peu, de Gringoneur à Henri Mellin.

Les peintres de Bourgogne mirent une finesse et une vérité remarquables dans la représentation dn visage de leurs contemporains, comme en témoignent les miniatures de l'*Instruction d'un jeune prince*. Ceux de Paris ont montré dans l'étude du portrait plus de savoir et de profondeur; les dessins représentant Froissard et Commines résument les progrès de cet art du treizième au quinzième siècle. Les mêmes aptitudes distinguent les sculpteurs de la capitale qui ont produit le buste de Charles VII et celui de Jeanne d'Arc, œuvre en terre cuite d'une exécution exceptionnelle.

Cependant l'absence de modèles et de souvenirs antiques créait forcément un état d'infériorité aux écoles de portrait des régions septentrionales de France vis-à-vis de celles du Midi.

Les artistes du Midi ne devancèrent pas seulement les artistes d'outre-Loire par le seul fait matériel et chronologique de la fondation de la première école officielle de portrait, mais par l'avancement des études artistiques. La recherche du fait de la ressemblance par la copie simplement mathématique et matérielle des traits est bientôt abandonnée. On voit apparaître dans le portrait la préoccupation timide encore, mais évidente, de la vie morale naïvement entrevue sur le visage humain. Le portraitiste arrive à exprimer le caractère et la qualité de l'individu qu'il représente. Il fait un choix dans les traits et dans la recherche de la physionomie, et ramène la forme humaine à une sorte d'unité d'expression et de ligne.

Au quinzième siècle l'art du portrait atteint, dans les écoles de Toulouse et à la cour de René de Provence, une sorte de perfection, perfection qui fut précédée, au quatorzième siècle, par les magnifiques productions de la statuaire, sous la direction de deux grands évêques, Jean de la Teyssandière et Dominique de Florence.

M. Bénezet décrit quelques-unes des plus curieuses miniatures de l'hôtel-de-ville de Toulouse, entre autres celle représentant *le rétablissement du Parlement*. Il parle, en outre, des portraits saisissants laissés par le roi René, et cite notamment ceux de Jehanne de Laval et du duc de Bourbon. L'art du portrait entrait ainsi dans une période définitive de perfectionnement. Les maîtres de la Renaissance, formés par les modèles antiques et par les leçons des Italiens, n'ont rien innové en fait de méthode; on peut dire aussi qu'ils n'ont rien innové en fait de principes, car la sincérité élégante, la logique savante, l'esprit de synthèse qui distinguaient ces maîtres, faisaient partie de l'esthétique qu'appliquaient d'une manière toute d'intuition les peintres admirables des Ecoles de Languedoc et de Provence au quinzième siècle.

M. le Président engage M. Bénezet à continuer cette étude dans les époques qui suivent le quinzième siècle, c'est-à-dire au moment où, en devenant moins originale et moins neuve, elle arriverait cependant à être plus intéressante, et pourrait d'ailleurs recueillir encore de l'inédit en ce qui concerne nos portraitistes toulousains.

Séance du 24 juin 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Après la lecture du procès-verbal, quelques observations sont présentées au sujet du vitrail de Saint-Louis à Saint-Etienne, cité par M. Bénezet. Le vitrail date du quinzième siècle. Est-il bien le portrait du saint roi? Des indications sont données par divers membres sur les diverses représentations de la figure de saint Louis pour laquelle on a donné longtemps celle de Charles VII. Le vitrail de Saint-



Étienne reproduit le visage fin et doux qui paraît être celui de la vraie tradition, et M. Chambert dit que M. Didron, dans sa dernière visite à notre cathédrale, n'hésita pas à le reconnaître avant même d'être averti.

M. le Président lit une demande d'échange avec nos mémoires adressée par M. Jolibois, directeur de la *Revue albigeoise* et archiviste du Tarn. Cette demande est admise.

M. de Sevin lit l'analyse d'une brochure qui nous a été envoyée par M. Johannaud, auquel des remerciements seront adressés.

Nous devons, dit-il, cette brochure intéressante à une visite qu'a faite la Société archéologique du Limousin à l'atelier de M. Bourdery, excellent peintre sur porcelaine, qui a tenté, avec quelques compatriotes, de reprendre la tradition de ces grands maîtres émailleurs fondateurs de la gloire et de la richesse de Limoges.

Après avoir détaillé avec complaisance les procédés employés et les résultats obtenus dans la décoration des grandes pièces de porcelaine et même des services de dessert de M. Bourdery, il décrit les soins intelligents apportés par cet artiste à la fabrication des émaux. Il suit les deux procédés employés par la fabrique de Limoges. Le plus ancien est le meilleur, comme on le constate trop souvent dans les œuvres artistiques. Ce procédé, qui succède à la taille d'épargne ou champ levé, consiste à étendre sur le métal un oxyde fondant incolore, à y tracer le dessin et à recouvrir le tout successivement de couleurs vitrifiables et translucides. C'est la méthode par apprêt inventée vers le milieu du quinzième siècle. Les anciens maîtres plaçaient sous la couverte incolore des paillons d'or, d'argent ou de platine pour augmenter l'éclat de certaines parties.

Léonard Limousin prit, au contraire, pour fonds, au lieu de métal, un émail blanc et peignit ensuite avec des émaux plus fortement colorés. C'était la substitution de la peinture sur émail à la peinture en émail. Ses élèves s'emparèrent de ce procédé au grand préjudice de l'art, et ne surent plus produire de grands effets. Mais, ajoute M. de Sevin, ce nouveau procédé n'amena pas seul la dégénérescence de l'art, et au dix-septième siècle Petitot sut l'employer pour produire des œuvres admirables.

Séance du 1er juillet 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Après diverses communications, la nomination du comité d'impression, composé de MM. Caussé, Cartailhac, de Crazannes, la nomination du comité des finances, composé de MM. Gantier, de Sambucy, comte Bégouen, la Société, constatant que le plus grand nombre de ses membres sont absents, s'ajourne au premier mardi d'août.

Séance du 5 août 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Diverses observations sont présentées au sujet de l'interruption des séances. Il demeure établi qu'aucun changement n'a été introduit dans le règlement, et que les séances ont été exceptionnellement suspendues pour cette seule raison que la plupart des membres étaient absents et que toutes les lectures inscrites avaient été prononcées.

M. Chambert présente ses comptes.

La commission des vacances est nommée et composée de MM. Chambert, Lapierre, Deloncle et de Sevin.

La Société s'ajourne au dernier mardi de novembre, et met à son ordre du jour pour cette date la réunion des diverses commissions.

M. de Lahondès dépose le rapport sur le concours, qui sera lu à l'une des séances de rentrée.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1879.

Au milieu de l'acharnement avec lequel on s'efforce de détruire le passé, surgissent de toutes parts des chercheurs, des artistes et des érudits qui travaillent avec un soin religieux à en recueillir les moindres débris. Les bibliothèques et les collections s'encombrent jusqu'à la minutie de ces épaves devenues tout à coup si précieuses; jamais la science archéologique ne fut plus en honneur et jamais les mœurs qu'elle étudie plus dédaignées. La Société est heureuse de cette contradiction qui n'est pas une des moindres singularités de notre temps, et elle s'applaudit d'autant plus de provoquer, par l'attrait de ses prix, l'étude de nos vieux siècles, qu'on gagne quelquefois de les aimer après les avoir mieux connus, et qu'il n'est pas de gain plus souhaitable quand il s'agit du passé de son pays.

Le prix fondé par M. le Dr Ourgaud a attiré vers nous, cette année, un plus grand nombre d'ouvrages. Il n'a pu être décerné que deux fois depuis la mort de notre bienfaiteur, mais deux fois il a récompensé des travaux d'une haute valeur. Rappeler l'étude sur les bastides, de M. Curie-Seimbres, avec l'histoire de la vicomté de Lautrec par M. Rossignol, et dire que la monographie des seigneurs de Graulhet est digne de ces deux mémoires, c'est assurément en faire déjà le meilleur éloge. L'ampleur des développements, la richesse des sources inédites, la liaison des faits qui se succèdent avec autant de clarté que d'intérêt, lui ont bientôt assigné le premier rang dans l'examen de la commission. L'auteur de cette monographie, qui forme un vrai volume, a eu la bonne fortune de recueillir un grand nombre de documents d'une importance sérieuse qu'il a reliés dans un récit d'une trame solide avec les archives des plus humbles villages. Il a su profiter de la plus petite pièce ou se trouve mentionné une date ou un nom propre pour rectifier, dans une discussion sobre et serrée, Moréri, Mézeray et dom Vaissete lui-même. Et s'il se heurte à ces grands noms, c'est que la seigneurie de Graulhet échut, par un singulier privilège, aux plus illustres familles de France; en sorte que les archives des comtes de Toulouse, des comtes de Foix, des d'Alaman, des Lévis, des d'Armagnac, des d'Amboise et des Crussol viennent nous présenter des documents nouveaux à l'occasion de cette modeste petite ville. Nous lisons ainsi des lettres des rois de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII;

les plus nombreuses furent écrites pendant les guerres de la Réforme. La série s'ouvre par une touchante lettre de la malheureuse reine Jeanne de Valois à l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, chargé des négociations pour la rupture de son mariage avec Louis XII. Elle se termine par une correspondance plus intime et d'un charme plus vif entre Mme de Crussol et son fils, qui nous fait pénétrer dans la vie d'une grande famille au siècle dernier. L'auteur nous fait aussi connaître la Charte de coutumes donnée par Béatrix de Lautrec, au commencement du quatorzième siècle, à la ville de Graulhet. Mais nous regrettons qu'il ne nous ait pas décrit ses anciens monuments, le château des Arcades et le château de Crins, l'église où se voyaient les tombeaux des d'Amboise et des Lévis, les restes des remparts qui pourraient être reconstitués avec les documents qu'il possède.

Mais ces lacunes ne détruisent pas le mérite du mémoire, qui se recommande aussi par la justesse des vues et la sérénité des jugements sur les institutions du moyen âge. Ce n'est ni le dénigrement systématique ni l'enthousiasme préconçu de ceux qui portent la passion politique jusque dans l'étude de ce qui est mort, mais le calme de la raison qui suit les recherches consciencieuses et désintéressées. La Société n'a pas hésité à décerner le prix Ourgaud à l'auteur de ce remarquable travail, M. Louis Mazens, notaire aux Graïsses (Tarn).

Nous retrouvons quelques-uns des noms et des faits de l'histoire de Graulhet dans celle de la baronnie d'Ambres, qui dépendit d'abord de la vicomté de Lautrec, car l'heureux pays d'Albigeois fournit une légion d'érudits qui remettent au jour ses vieilles chroniques. Ce mémoire est écrit avec soin; il est tout en récits sans grands aperçus et sans critique. L'auteur a puisé aux sources; et si un petit nombre sont inédites, on ne saurait le lui reprocher, puisque les documents antérieurs au quatorzième siècle sont à la Tour de Londres avec tant d'autres de ceux qui concernent nos petites villes méridionales. Nous remarquons parmi les pièces citées un rapport du baron d'Ambres au roi Charles IX, en 1561; celui du baron de Fourquevaux, l'année précédente, n'est pas moins piquant. Le récit s'anime avec la part active que prennent aux guerres du seizième siècle les barons d'Ambres, le dernier surtout, ce rude renverseur d'hérétiques que ses exploits avaient fait surnommer l'*Escoudoussayré*; un siècle plus tard, l'un de ses successeurs, François de Gélas, était immortalisé par Boileau dans un de ses vers sur le passage du Rhin.

Les divisions du mémoire, si elles nuisent à l'unité du récit, sont claires et précises, et chaque paragraphe a un développement suffisant. L'auteur a séparé, en effet, l'histoire ecclésiastique d'Ambres de son histoire seigneuriale; il a peu parlé aussi de sa vie communale, et termine par les éphémérides des temps révolutionnaires. Enfin un appendice archéologique, trop peu raisonné, complète cet intéressant travail, qui, s'il n'est pas assez important pour obtenir le prix de la Société, doit mériter à son auteur, M. l'abbé Aversenc, curé d'Ambres, une médaille de vermeil.

Si le mémoire de M. l'abbé Aversenc doit prendre une place dans l'histoire générale de l'Albigeois, la monographie de Saint-Martin de Limoux sera le point de départ des annales religieuses d'une petite cité moins étudiée jusqu'ici que la plupart de ses voisines. L'auteur a réuni avec une affection passionnée pour la ville, qui est évidemment sa ville natale, tous les éléments d'informations, et s'est livré à un travail très considérable. Il a voulu tout savoir et aussi tout expliquer, mais n'a pu nous donner que des conjectures avant le moment où, en 854, apparaît pour la première fois le nom de Limoux. Des digressions un peu longues, parce qu'elles sont inutiles, remplissent l'intervalle. La longue discussion sur l'établissement du christianisme dans les Gaules, au premier siècle, n'apporte aucun argument nouveau dans ce débat célèbre. La description de l'église de Saint-Martin aurait gagné aussi à être plus sobre et dégagée d'une petite histoire de l'architecture religieuse puisée à des sources trop élémentaires, que l'auteur a trouvé le moyen d'y insérer. Mais elle ne laisse rien ignorer soit de l'histoire de sa construction, soit de ses détails architecturaux. Elevée d'abord au neuvième siècle selon l'auteur, qui vieillit un peu trop, croyons-nous, cette première origine, agrandie vers l'occident en 1261, vers l'abside en 1453, complétée par la flèche aiguë de son clocher en 1533, elle présente, parmi ses éléments les plus intéressants, son portail roman, et surtout ses piscines doubles pour la purification des calices, devenues assez rares. Seul parmi ses concurrents, l'auteur a joint des plans successifs de l'église à ces diverses époques, des photographies parmi lesquelles nous remarquons une statuette en argent de saint Martin en costume épiscopal de la fin du quinzième siècle. C'est le seul reste des richesses du prieuré, dont l'auteur nous donne aussi plusieurs inventaires à partir du quinzième siècle. L'histoire accompagne l'archéologie et nous montre l'église de Saint-Martin d'abord simple prieuré de l'abbaye de Saint-Hilaire, donnée ensuite à saint Dominique par l'archevêque de Narbonne et devenue la propriété des religieuses de Prouille, à la veille d'être élevée au rang de cathédrale en 1317, titre qui lui fut ravi par l'église voisine d'Alet, préservée dans les guerres de la Réforme, mais fort dépouillée par la Révolution. Cette double étude ne contient pas moins de 25 chapitres en 274 pages assez inégales, car on s'aperçoit, à la variété même des formats, que l'auteur nous a envoyé plutôt l'ébauche et les matériaux de son œuvre que le résultat définitif. Contenue dans des proportions convenables, débarrassée de quelques propositions hasardées, plus serrée et plus nette, cette monographie pourra compter parmi les meilleures et aurait pu, si elle eût été ainsi présentée, mériter un prix supérieur à la médaille d'argent que la Société accorde à M. l'abbé Théodore Lasserre, curé d'Alet, en lui témoignant son admiration pour le zèle avec lequel il unit aux occupations de son saint ministère l'étude du passé religieux de sa contrée.

La valeur d'un ouvrage ne se mesure pas toujours à son étendue, et l'histoire de saint Volusien, évêque de Tours et patron de l'église de Foix, est, dans ses dimensions plus restreintes, un travail parfait. L'auteur n'a rien mis d'inutile et n'a rien omis d'essentiel. Il a rassemblé tous

les éléments épars en divers textes de la vie de cet évêque du sixième siècle, en les rattachant à l'histoire de ce temps si troublé par la guerre et par l'hérésie. La vie du saint avait été écrite, au siècle dernier, par le Père de la Coudre, de la Congrégation de France, dont la règle avait remplacé celle de saint Augustin à l'abbaye de Saint-Volusien. L'auteur la reprend en y ajoutant quelques documents inédits, se proposant d'ailleurs moins d'être nouveau que d'être complet. Il la présente modestement comme le premier élément d'un ouvrage plus étendu, la *Légende dorée du diocèse de Pamiers*, qu'il n'écrira pas seulement pour développer le culte des saints locaux trop ignorés, mais pour appuyer sur de doctes recherches les événements de leur vie et leur action sur le temps où ils ont vécu.

Saint Volusien, issu d'une famille noble d'Auvergne, entré dans l'église après avoir suivi la carrière des armes, devenu évêque de Tours, se trouvait ainsi sur la limite des deux royaumes frank et wisigoth. La préférence des évêques pour le jeune roi qui venait de se faire baptiser à Reims ne pouvait être douteuse. Alaric, redoutant l'influence de Volusien, s'empara de lui dans une de ses expéditions et l'amena en otage. Après sa défaite à Vouillé, ses soldats entraînèrent l'évêque à Toulouse, et tandis qu'ils fuyaient l'armée conquérante pour gagner l'Espagne à travers les Pyrénées, ils lui tranchèrent la tête près de Varilhes. Grégoire de Tours avait dit simplement qu'il mourut à Toulouse. Le diocèse de Tours l'honore cependant comme martyr, tandis que le propre de Pamiers le regarde seulement comme confesseur et pontife. L'auteur explique cette divergence par le scrupule des derniers approbateurs du propre de Pamiers, qui n'ont voulu voir dans la mort de Volusien que l'effet des discordes civiles; mais il ajoute que c'est le catholique et l'évêque qui fut persécuté jusqu'à la mort par les Ariens, et qu'il mérite vraiment ainsi le titre de martyr. Cette discussion, qui agite depuis quelques années le diocèse de Pamiers, est approfondie dans un chapitre spécial; celle de la date et de la mort du saint suit aussi les règles de la bonne critique. Un dernier chapitre est consacré à l'histoire sommaire de l'abbaye de Foix. De nombreuses pièces justificatives comprennent des lettres de Sidoine Apollinaire, parent de Volusien, et d'autres évêques contemporains, des extraits des archives de Foix et d'anciennes leçons des bréviaires de Tours et de Pamiers. Le mémoire est si sobrement écrit qu'on n'est pas distrait de la solidité du fonds par la pensée de songer au style. S'il n'a pas paru suffisamment original et inédit pour mériter une récompense plus haute, la Société accorde une médaille d'argent à son auteur, M. l'abbé Barbier, professeur au petit séminaire de Pamiers, dont elle est heureuse de retrouver le nom déjà familier avec ses récompenses.

La vie des temps anciens ne peut être rétablie que par des travaux personnels, mais les Sociétés archéologiques attachent quelquefois plus de prix aux débris qui nous en restent : un bijou, une monnaie, un bronze, une pierre taillée. C'est pour elles le moindre grain de mil qui fait bien mieux leur affaire qu'une dissertation. Mais encore faut-il que ces objets aient été recueillis avec discernement, que la provenance en soit connue, et qu'ils présentent une certaine unité soit par l'analogie des objets eux-mêmes, soit par leur origine. C'est le cas de l'envoi remarquable de M. Emmanuel Delorme, qui a présenté cent vingt-cinq monnaies et quarante-cinq objets divers retrouvés dans le sol de la ville de Toulouse. L'intérêt que sa provenance seule donnerait à cette collection est rehaussé par l'importance de quelques-unes des pièces qui la composent. Nous signalons parmi elles, en suivant l'ordre des temps, deux lances gauloises en bronze, une monnaie volque en cuivre au type de la croix, unique par le métal dont elle est fabriquée, car on n'avait trouvé jusqu'ici que des monnaies d'argent des Tectosages; et avec plusieurs anneaux et fibules dont l'une assez rare de l'époque romaine, une curieuse statuette de gladiateur habillé d'un simple maillot et coiffé de cet énorme casque que le tableau de Gérome a rendu populaire. Bien que la série du moyen âge offre moins d'intérêt, la commission a remarqué toutefois un anneau en verre émaillé qui paraît dater de l'ère mérovingienne, et quelques monnaies du treizième siècle renfermées dans un vase, au milieu desquelles se trouve un petit bronze du bas-empire indiquant que les monnaies romaines circulaient encore à cette époque. La Société remercie M. Delorme d'avoir soumis à son examen le résultat de ses fouilles intelligentes, souhaite surtout qu'il ait des imitateurs, et lui décerne une médaille d'argent.

M. Niveduab, notre zélé correspondant, bien digne d'être proposé pour modèle à beaucoup de ses collègues, a continué la série de ses envois par des empreintes de sceaux épiscopaux, par le dessin d'une inscription auquel nous aurions préféré un estampage, et des croquis vraiment trop sommaires des chapiteaux, récemment mis au jour, de l'ancien réfectoire de l'abbaye d'Alet. Ces rapides crayons suffisent toutefois pour faire reconnaître dans ces sculptures du douzième siècle la même élégante richesse que l'on admire dans la magnifique abside encore debout de l'ancienne cathédrale, dont elles paraissent contemporaines. Puisque M. Niveduab nous a donné le droit de compter sur un nouvel envoi l'année prochaine, nous serons heureux d'y voir figurer des photographies de ces chapiteaux encore inédits qui sont sa propriété; mais la Société lui accorde, en attendant, une médaille de bronze.

Nous sommes d'autant plus heureux d'apercevoir quelques rares dessins d'architecture parmi les envois proposés à nos récompenses, que l'art monumental disparaît de plus en plus de nos concours, et que la Société archéologique en arrive à ne plus avoir à s'occuper d'archéologie. Lorsqu'il y a plus d'un demi-siècle, l'attention d'une génération nouvelle se porta tout à coup vers les monuments ignorés de l'ancienne France, les églises et les châteaux du moyen âge furent étudiés avec une admiration passionnée; une critique plus habile a complété ensuite ce que l'enthousiasme des premiers jours n'avait fait qu'ébaucher, et il semble aujourd'hui que ces monuments n'aient plus rien à nous apprendre. Des études plus nouvelles sur les origines de l'homme, des recherches détaillées sur les institutions et les mœurs les ont remplacées dans l'attention des archéologues, et au dernier congrès des Sociétés sa-

vantes, M. Quicherat se plaignait que le moyen âge fût complètement abandonné. Cependant un grand nombre de monuments n'ont pas encore été décrits, et les plus humbles nous réservent quelquefois des enseignements inattendus. Combien d'autres l'ont été une première fois avec de simples formules admiratives, dont l'abus a peut-être discrédité ce genre d'études! Les dentelles de pierre et les ogives se perdant dans le ciel ne sont plus de mise, et le moment est peut-être venu de reprendre cet examen, en l'accompagnant de faits certa
et de dates précises. Nous m
vision faite, à ce point de v
connus, des églises de Toul
donnerions l'occasion aux dé
l'inédit de se révéler.

Le

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28

